VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier **Danziger & Tessier** **Danziger & Tessier**

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés de Choix dans le Troisième District.

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES.

Les Trois Cottages Doubles Nos 3119 et 3121, 3123 et 3125, 3127 et 3129 rue Dauphine.

Le Cottage Simple No 3120 rue Bourgogne.

Les Cinq Cottages Doubles, Nos 3122 et 3124, 3126 et 3128, 3130 et 3132, 3134 et 3136, 3138 et 3140 rue Bourgogne.

Le Cottage Simple 822 rue Louisa.

Les Trois Cottages Doubles Nos 3120 et 3122, 3124 et 3126, 3130 et 3132 rue Nord Rempart.

Le Magasin et Résidence Nos 3139 et 3121 rue Nord Rempart.

Le Cottage Double 3401 et 3403 rue St-Claude.

Le Cottage Double Nos 1121 et 1123 rue Désiré.

Le Terrain Vacant rue Desiré, entre les rues St-Claude et Marais.

George A. Schulz vs Mme J. F. Hanish et al.

No 75,023—COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

PAR DANZIGER & TESSIER—W. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet.

JEUDI, 2 Juillet 1908,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 26 mai 1908 et signé le 30 mai 1908 de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci après décrites, à savoir—

1o Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 250 borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Louisa et Clouet, désigné par la lettre A sur un plan fait par Edgar Pillé, date le 27 avril 1904, annexé à un acte d'inventaire de la veuve Louise Schul par F. J. Puig, daté le 21 avril 1904, mesurant trente trois pieds et trois lignes de face à la rue Dauphine sur cent trente cinq pieds deux lignes de profondeur commençant à une distance de cent vingt huit pieds un pouce de l'encoignure Clouet, avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 3119-3121 rue Dauphine et comprenant un cottage double contenant 5 chambres, office, etc., de chaque côté et loué à $13 par mois chaque côté.

2o Un certain lot de terre, situé dans le même ilet No 250 désigné par la lettre B sur le même plan et mesurant trente trois pieds trois lignes de face à la rue Dauphine sur cent trente cinq pieds deux lignes de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3123-3125 rue Dauphine, et comprenant un cottage double, contenant 5 chambres, office, etc, de chaque côté, loué $13 par mois chaque côté.

3o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre C sur ledit plan et mesurant trente trois pieds un pouce deux lignes de face à la rue Dauphine sur cent trente cinq pieds deux lignes de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros municipaux 3127 3129 rue Dauphine, et comprenant un cottage double contenant 5 chambres, office, etc., de chaque côté; loué $13 par mois chaque côté.

4o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre E, sur le même plan, et mesurant dix neuf pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur, commençant à cent vingt huit pieds, un pouce de l'encoignure Clouet, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No municipal 3120 rue Bourgogne, et comprenant un cottage simple contenant 5 chambres, etc., loué à $12 par mois.

5o Un certain lot de terre, situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre F, sur le même plan et mesurant trente deux pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 3122-3124 rue Bourgogne et comprenant un cottage double, contenant 5 chambres, office, etc. de chaque coté, loué $14 par mois chaque coté.

6o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre G sur le même plan et mesurant trente deux pieds sept pouces deux lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros municipaux 3126-3128 rue Bourgogne et comprenant un cottage double contenant quatre chambres, office de chaque coté; loué $12 par mois chaque coté.

7o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre H sur le même plan et mesurant trente deux pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3130-3132 rue Bourgogne et comprenant un cottage double contenant 5 chambres office de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

8o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre I, sur le même plan et mesurant trente deux pieds, sept pouces et trois lignes de face à la rue Bourgogne par cent vingt pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3134-3136 rue Bourgogne et comprenant un cottage double, 4 chambres de chaque côté, loué à $12 par mois chaque côté.

9o Une certaine portion de terre située dans le même ilet No 250, commençant à une distance de deux cent dix neuf pieds six pouces et une ligne de face à la rue Bourgogne et Louisa et mesurant trente deux pieds de face à la rue Bourgogne sur cent vingt sept pieds six pouces et cinq lignes de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 3139-3140 rue Bourgogne et comprenant un cottage double, 4 chambres, office, etc de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

10o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250 désigné comme lot No 1 sur un plan de A. de Armas, daté le 3 avril 1876 déposé comme plan N en l'étude de Theo Guyot, et mesurant vingt huit pieds de face à la rue Louisa sur cent vingt pieds commençant à une distance de cent vingt six pieds onze pouces de l'encoignure de la rue Bourgogne, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No municipal 822 rue Louisa, et comprenant un cottage simple contenant 6 chambres, vestibule, etc. de chaque côté loué $18 par mois.

11o Un certain lot de terre situé dans le même District, dans l'ilet No 283, borné par les rues N. Rempart, Bourgogne, Clouet et Louisa, désigné par la lettre A sur un plan d'Edgar Pillé, daté le 12 novembre 1881, une copie duquel est annexée à un inventaire de la veuve Louisa Schulz par F. J. Puig, notaire, le 21 avril 1904, et mesurant quarante pieds de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros municipaux 3120 3122 rue N. Rempart et comprenant un cottage double, 5 chambres, etc., de chaque côté, loué $10 par mois de chaque côté.

12o Un certain lot de terre situé dans le même ilet, No 283 désigné par la lettre B sur un plan ci-dessus mentionné, et mesurant quarante pieds de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3124 3126 rue N. Rempart, et comprenant un cottage double, 5 chambres, etc., de chaque côté, loué à $12 par mois chaque coté.

13o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 283 désigné par la lettre C sur le plan ci-dessus mentionné et mesurant quarante pieds de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 3130 3132 rue N. Rempart et comprenant un cottage double, 5 chambres de chaque côté, loué $10 par mois chaque côté.

14o Un certain lot de terre situé dans le même district dans l'ilet No 283, borné par les rues N. Rempart (entre les Bons Enfants), Louisa et Clouet, mesurant trente et un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds huit pouces de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3119-3121 rue N. Rempart, comprenant une bâtisse magasin à un étage et cinq chambres; loué $14 par mois.

15o Deux lots de terre situés dans le même district, dans l'ilet No 405, borné par les rues St Claude, Désiré, Marais et Alvarez, désigné par les nos 1 et 2 de l'ilet 11, sur un plan de A. Castaing, daté le 20 mai 1854, déposé en l'étude de A. Dreyfous et mesurant chacun trente pieds un pouce et six lignes de face à la rue St Claude sur cent dix neuf pieds un pouce et quatre lignes de profondeur; le lot No 1 formant l'encoignure de la rue Désiré avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 3401 3403 rue St Claude.

16o Un certain terrain vacant situé dans le même ilet No 405 contigu au ci-dessus dans le fond et désigné par le No 1 sur un plan de Geo de Armas daté le 15 avril 1898 annexé à un inventaire de Mme veuve Louisa Schulz, par devant F. J. Puig, notaire, daté le 21 avril 1904, mesurant vingt neuf pieds six pouces de face à la rue Désiré sur cent vingt pieds sept pouces de profondeur.

17o Un certain lot de terre situé dans le même ilet, No 405, contigu au ci-dessus et désigné par le No 2 sur le même plan, et mesurant vingt neuf pieds, six pouces de face à la rue Désiré, par cent vingt pieds, sept pouces de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 1121 1123 rue Désiré, comprenant un cottage double, 3 chambres, citerne, etc. de chaque côté loué $7.50 par mois par côté.

Condition—Une moitié en plus comptant et la balance en un et deux ans, en billets portant sept pour cent par an d'intérêt du jour de l'acte de vente jusqu'à paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et de vente sans estimation, et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas qu'un avocat soit employé pour collecter lesdits billets, toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion du crédit et devant transférer la police au porteur des billets et d'assumer et de payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1908 et déposer entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent du prix de la vente et ne devant recevoir les loyers qu'à partir de la date de l'acte de vente, toutes les ventes sujettes au bail par moi.

Les actes de ventes pardevant Félix J. Puig notaire, aux frais des acquéreurs.

Chas F. Claiborne,
Bank v Walshe,
David Rosenberg,
Fred S. Weis, J. D. Nix, avocats.

31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 2

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE PAR LE SHERIF

Du terme non expiré du bail et du droit d'occupation et du commerce et installations de la Confiserie et du Restaurant New York aux étages inférieurs de l'établissement Nos 722 et 724 rue du Canal.

A. & C. Deals vs N. Rombotis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 85,952—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés le LUNDI, 6 juillet 1908, à 10:30 heures a. m. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au rez-de-chaussée des lieux Nos 722 et 724 rue du Canal—

I. Le terme non expiré du rez-de-chaussée des lieux Nos 722 et 724 rue du Canal; ledit bail expirant le 30 sept 1909, et le loyer rapportant 440 00 par mois, payable mensuellement.

Et dans le cas où le bail ne serait pas vendu, il sera offert en vente.

II Le droit d'occupation du rez-de-chaussée desdits lieux Nos 722 et 724 rue du Canal, à partir de la date de la vente jusqu'au 30 sept. 1909.

III. Aux étages inférieurs de la bâtisse Nos 722 et 724 rue du Canal—

Le contenu dudit établissement consistant en Comptoirs, Etagères, Miroirs, Tables M. T., Chaises, Vitrines, Verrerie et Vaisselle, Couteaux, Four et Ustensiles de Cuisine, Linge de table, Glacières, Lustres, Eventails s'adaptant au plafond, Balances, Sorbetières, "silent salesmen", Objets divers, etc. suivant l'inventaire UN COFFRE FORT EN FER, UNE MACHINE A ENREGISTRER L'AGENT.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions — Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Carroll, Henderson & Carroll, avocats pour les demandeurs.

24 juin—24 30—juil 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'intérêt dans une propriété améliorée de valeur dans le Deuxième District.

Portant le Numéro municipal 832 rue St Louis, entre les rues Dauphine et Bourbon.

Valentine Huard vs Jean Pierre Erard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans —No 86,357— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 23 juillet 1908, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêt, réclamation, propriété et demande de quelque nature que ce soit du défendeur Jean Pierre Erard, et à la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tout ce qui y appartient, situé dans le Second District de cette ville, dans le carré d'ilet No 70, borné par les rues St Louis, Dauphine, Bourbon et Conti, mesurant vingt trois pieds et un pouce de façade sur ladite rue St Louis et soixante pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Carleton Hun, avocat de la demanderesse.

20 juin—20 30 —juil 2 10 17 23

Ramsey & O'Neal.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple No 1927 rue Bourbon.

Dans l'affaire de la succession de Veuve Marie Bruno Mouledoux.

No 86,059—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B.

PAR RAMSEY & O'NEAL—Cicero A. Ramsey, encanteur, bureau 340 rue Carondelet—JEUDI, le 2 juillet 1908, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 28 mai 1908 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et à moi adressé la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Marais, Toure et Urquhart, étant une partie du lot No 4, et mesurant seize pieds, trois pouces de face à la rue Bourbon sur quatre vingt dix huit pieds de profondeur, situé à cent douze pieds un pouce de l'encoignure de la rue Urquhart.

Les améliorations consistent d'un cottage simple contenant trois chambres, hangar, etc., connu par le numéro municipal 1927 rue Bourbon.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et payer pour l'acte de vente pardevant Joseph Lautenschleger, notaire, et faire 10 0|0 de dépôt au moment de l'adjudication.

Joseph Lautenschleger, avocat

31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 2

Freed & Clesi.

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Giovanni Sciambra ou Sciamena et épouse.

Bâtisses productives en briques à trois étages No 529-531 rue Hopital, entre les rues Decatur et Chartres. A l'encan, jeudi le 9 juillet 1908 à midi.

No 54,798. Cour Civile de District. Division D

PAR FREED & CLESI — N. J. Clesi, Encanteur—JEUDI, le 9 juillet 1908, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 19 mai 1908 et signé le 25 mai 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, la propriété ci-après sera vendue à l'enchère publique, à savoir

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dans les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Chartres, Decatur et Quartier, et désigné par la lettre A sur un plan dressé par L. N. Depouilly, janvier 1846, avec le privilège d'une allée en commun à ce lot et autres huit pieds de largeur faisant face à la rue Hôpital. Ledit lot de terre mesure en mesure américaine vingt quatre (24) pieds de face à la rue Hôpital sur cent cinq quatre neuf (159) pieds neuf pouces et cinq huitièmes (5/8) sur la ligne gauche, laquelle ligne la divise du lot désigné comme lot No 2 et cent cinq quatre neuf pieds huit pouces et trois huitièmes (159-8 3/8) sur la ligne qui le divise de ladite allée

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans en portions égales, chaque paiement annuel divisé en trois parties égales, représentées par trois billets devant porter sept pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses nécessaires, hypothèques, honoraires d'avocat et autres clauses, et le pact de non aliénando.

L'acte de vente devant être passé pardevant C. Marionni Jr. notaire de cette paroisse aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur doit payer au dessus de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1908, l'acquéreur devant faire 10 pour cent de dépôt comptant au moment de l'adjudication chez

FREED & CLESI, Encanteurs
et agent de Propriétés Foncières,
828 rue Gravier.

Guy M. Horner, avocat.

31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 5 9

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

DEUX COTTAGES SIMPLES,

5321-5323 RUE COLISEE,

Entre les rues Octavie et Joseph.

Robert R. Downs vs les héritiers de Amy Ann Burke et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 82,420.

Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 16 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Freed & Clesi, N. J. Clesi, Encanteur—en vertu d'un jugement rendu le 27 mai 1908 et signé le 2 juin 1908 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet No 305, borné par les rues Colisée, Octavie, Perrier et Joseph, ledit lot étant désigné comme lot No 4 de l'ilet No 35 sur le plan de Rickerville, fait par Buisson et Thomas, voyers, le 23 mars 1849, et mesurant trente pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de cent pieds sept pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant de deux cottages simples, chacun sur une moitié de terrain; cette propriété sera premièrement offerte séparément sur une moitié du terrain, chacun quarante pieds de face à la rue Colisée, et alors comme un seul terrain de trente pieds de face et l'offre la plus avantageuse sera acceptée.

Conditions— L'acquéreur devant assumer les taxes pour 1908 au dessus du montant de l'adjudication et de payer pour l'acte de vente pardevant Edward A. Parsons, notaire, et de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

FREED & CLESI, Encanteurs
et Agents de Propriétés Foncières,
828 rue Gravier.

H. W. Robinson, avocat pour le demandeur.
Edw A. Parsons et Louis Hoover, avocats pour le défendeur.

14 juin—14 21 28—juil 5 12 16

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Amelia V. Manurette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 84,989—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Adolphe E. Manurette, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—A Guilbault, avocat. 19 juin—19 23 28

Succession de Mme A. L. Bodin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 84,352—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Damas A. Thibaut, exécuteur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jos Wilkinson, avocat.

20 juin—20 24 29

VENTES A L'ENCAN.

I. B. Rennyson.

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Madame A. L. Howard.

No 84,439—Cour Civile de District. Div. C.

Résidence Double à deux étages, 1431-33 rue Prytanée, coin Melpomène, ilet avenue St Charles et la rue Thalie.

Une résidence simple à deux étages, 1427 rue Prytanée, contigue à la propriété ci-dessus.

A l'encan, MARDI, le 28 juillet, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, à midi.

La résidence double à deux étages contenant de chaque côté 11 chambres, vestibules, office et chambre à bain. Lot 40' 11" de face à la rue Prytanée sur environ 85 pieds de face et profondeur sur la rue Melpomène.

La résidence simple à deux étages comprenant 8 chambres vestibules, chambre à bain et office. Lot 24' 8" de face à la rue Prytanée sur environ 85 pieds de profondeur. Les mesures des deux lots sont plus particulièrement décrites sur des plans exhibés à la Bourse et la pétition enregistrée en Cour.

La propriété sera vendue sujette au bail à $35 par mois sur chaque résidence expirant le 30 septembre 1908.

Dans l'affaire de la succession de Mme A. L. Howard, No 84,439, Cour Civile de District, Div. C. En vertu de et conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. John St Paul, juge de la Div. C, Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, signé le 27 mai 1908, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, MARDI, le 28 juillet 1908, à midi, la propriété ci-dessus décrite.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit représenté par des billets de l'acquéreur, payables en 1 et 2 ans après le passage de l'acte de vente, avec intérêt au taux de 7 0|0 par an de leur date, le paiement des dits billets devant être garanti par toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer et promettre de payer les taxes pour l'année 1908. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew H. Wilson, notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de la vente chez I. B. RENNYSON, Encanteur.

J. Zach Spearing, avocat.

24 juin— 24 28—juil 5 12 19 26 27 28

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

—D'UN—

D'UN COIN DES AFFAIRES ET DE DEMEURE.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.

W. A. KERNAGHAN, Encanteur.
Bureau, 339 rue Carondelet.

JEUDI, 23 JUILLET 1908, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 16 juin 1908 et signé le 19 juin 1908 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division D, dans la succession de Patrick Raymond et d'Anne Newman Redmond, sa femme, No 84,910 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite:

Le magasin et résidence double à un étage et en bois, Nos 2301 et 2303 rue Gravier, coin Miro, ayant magasin et deux chambres au coin et trois chambres de l'autre côté. Le terrain avec tous les droits, passages, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par l'avenue Tulane, les rues Gravier, Miro et Conti, désigné par le No un sur un dessin annexé à un acte du 8 juin 1857, pardevant T. O. Stark, notaire. Ledit terrain forme le coin des rues Gravier et Miro, et mesure 30 pieds, 3 pouces de face rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Miro; Dans un bon voisinage s'améliorant, convenable comme placement d'argent ou résidence.

Conditions—Comptant et l'obligation de payer les taxes par l'acquéreur, dues et exigibles en 1908 en sus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Chas Schneidau, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 juin—21 28—juil 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE

Placement supérieur en Propriété Commerciale sur la rue St Louis.

A proximité du Nouveau Palais de Justice, des Chemins de fer et près des Quais de Navires.

Succession de J. B. Jacque.

No 83,433, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur. Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 23 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 18 juin 1908 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1o Le magasin et résidence substantiel en briques à deux étages No 531 rue St Louis, contenant magasin au rez de chaussée et au premier des chambres d'habitation et sur le côté une large entrée pour wagon. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 27, borné par les rues St Louis, Chartres, Decatur et Toulouse, mesurant 42 pieds de face à la rue St Louis sur 101 pieds de profondeur, plus ou moins.

2o Le magasin et résidence en briques à deux étages et mansarde Nos 525 et 527 rue St Louis, contenant magasin et entrepôt au rez de chaussée, et chambres d'habitation au premier étage et entrée pour wagon sur le côté, le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Louis, Toulouse, Decatur et Chartres, et mesurant en mesure française, 30 pieds de face à la rue St Louis sur 150 pieds de profondeur, plus ou moins, qui en mesure americaine serait 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face sur 159 pieds, 10 pouces et 1 ligne de profondeur.

3o Le grand magasin en briques à deux étages et mansarde bien construits, Nos 515, 517 et 519 rue St Louis. Le terrain est décrit comme une certaine portion sit de dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 27, borné par les rues St Louis, Chartres, Decatur et Toulouse, laquelle portion de terre est composée de trois lots de terre désignés par les Nos 12, 12 bis et 14, mesurant comme suit: Le lot No 14 mesure 20 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue St Louis sur une profondeur de 68 pieds 8 pouces entre lignes parallèles. Le lot No 12 mesure 9 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue St Louis sur 68 pieds 4 pouces et 5 lignes sur le côté du lot No 12 bis. Le lot No 12 bis mesure 20 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue St Louis sur 68 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté du lot No 12, et 68 pieds 2 pouces de profondeur sur le côté du lot No 10, faisant un total de façade de 50 pieds 5 pouces et 1 ligne.

Cette propriété est située à quelques pieds au dessous de la rue du Canal et est admirablement placée pour le commerce en entrepôt. Pour placement de commerce et résidence elle mérite considération.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un et deux ans avec 7 0|0 d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'à paiement, et garanti par privilège du vendeur et hypothèque et toutes autres clauses de sécurité. L'acquéreur devant assurer les bâtisses pour le montant en plein des billets.

L'acquéreur devant payer 5 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès sur lesdits billets, et de rembourser les primes pour les polices de feu non expirés et de déposer 10 0|0 de son enchère avec l'encanteur et d'assumer le paiement des taxes pour 1908 en plus du prix de l'adjudication.

Les actes de vente devant être passés pardevant George M. Barnett, notaire, et les loyers et revenus de ladite propriété devant appartenir audit acquéreur de la date de la signature de l'acte de vente.

21 juin—21 28—juil 5 12 19 23

Succession de John A. Fousse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans— No 86,442—Division E—Attendu que Mme Emma Wehrlin, veuve de John A. Fousse, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John A. Fousse, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL Greffier. — Geo. J. Untereiner, avocat. 21 juin—21 25 30

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de Valeur Commerciale et Désirable

—DANS LE—

QUATRIÈME DISTRICT

FORMANT L'ANGLE DES RUES TCHOUPITOULAS ET ST-ANDRE.

(Dans l'ilet borné par les rues Adèle et Rousseau)

Portant les numéros municipaux 671 et 673 rue Tchoupitoulas.

Southern Indiana Glass Works

VER-US

Red Rock Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 84,478. —En vertu d'un ordre de vente daté du 15 juin 1908 et d'un ordre de vente amendé daté du 26 juin 1908, tous deux adressés à moi par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 30 juillet 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui s'y trouvent ou y appartiennent de quelque manière que ce soit, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, St André, Adèle et Rousseau formant le coin des rues Tchoupitoulas et St André, et mesurant cinquante et un pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur cent trente six pieds un pouce et neuf lignes de profondeur sur façade sur la rue St André, cent vingt neuf pieds plus ou moins de profondeur sur la ligne de l'autre côté et quarante huit pieds, six pouces de largeur dans le fond. Lesdites améliorations étant désignées par les numéros municipaux 671 et 673 de la rue Tchoupitoulas.

Conditions de vente—Comptant. L'acquéreur devra payer toutes les taxes pour l'année 1908 et le coût de l'acte de vente, ou tout ce qui aura été passé pardevant Lyle Saxon, notaire.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Avocats pour les recevants. Ernest T. Florance, Denegre & Blair, Henry C. Chaffe, Lyle Saxon, Titche & Rogers.

27 juin—27—juil 3 10 17 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Meubles de maison, Installations, etc.

Mme J. S. Couret vs T. H. Rasey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 86,113 — En vertu d'un ordre de vente daté le 26 juin 1908, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 3 juillet 1908, à 10:30 heures A. M. à propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux, No 531 rue Ste Anne, entre Chartres et Decatur.

Un lot de meubles de maison assorti, divers, etc., d'après l'inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

L. A. Hulbert, avocat pour la demanderesse.

27 juin—27 30—juil 3

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété améliorée de valeur dans le Sixième District,

Portant le No Municipal 1647 rue Dufossat, entre les rues Baronne et Dryades, en partie à des conditions de crédit.

Rosa Lowenberg vs Frank R. Rawlins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 86,197—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 juillet 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No municipal 1647 rue Dufossat, et tous les accessoires qui y appartiennent situées dans le Six ème District de cette ville dans le carré d'ilet No 447, borné par les rues Dufossat, Baronne, Soniat et Dryades, laquelle portion de terre mesure soixante pieds de façade rue Dufossat, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et est prise du côté le plus proche de la rue Dryades de la première portion de terre désignée par la lettre A sur un plan de W. C. Rehan, daté du 27 avril 1894, annexé à un acte passé le 1er juin 1894 pardevant A. G. La Pice, notaire.

Saisie dans la susdite affaire.

Conditions—1o Comptant une somme suffisante pour satisfaire la réclamation de la demanderesse, soit deux mille dollars, et sept pour cent par an d'intérêt à partir du 30 avril 1907, ainsi que cinq pour cent sur ledit principal et intérêt, comme honoraires d'avocats, les frais et charges du procès et de la vente, et les taxes (s'il y en a) dues sur ladite propriété.

2o L'acquéreur gardera en sa possession et assumera (le montant de sa soumission) le paiement du billet de deux mille dollars garanti par hypothèque du vendeur sur ladite propriété concurremment avec la réclamation de la demanderesse—lequel billet est daté du 30 avril 1907 et fait payable à deux ans après date et porte intérêt au taux de sept pour cent par an de sa date jusqu'à paiement (le paiement de l'intérêt sur le dit billet après la vente étant assumé par l'acquéreur).

3o Et le reste du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Félix J. Dreyfous, avocat pour la demanderesse.

20 juin—20 22 26—juil 3 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété améliorée de Valeur dans le Second District.

Formant le coin de l'avenue Carrollton et de la rue Douane (maintenant Iberville), portant les Nos municipaux 139 et 141 avenue N. Carrollton.

Magnifique situation.

Pierre Puyoulet vs Jean Arsegnet.

COUR CIVILE DE DISTR